

Proposition présentée par les députés:

MM. Gilbert Catelain, André Reymond, Jacques Baud, Robert Iselin, Jacques Pagan, Georges Letellier et Yvan Galeotto

Date de dépôt: 19 septembre 2003

Messagerie

Proposition de motion

en relation avec l'assainissement indispensable des finances de la République et Canton de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- le projet de budget 2004 déficitaire à hauteur de 554 millions,
- l'évolution négative des recettes fiscales,
- un endettement monétaire additionnel de plus de un milliard,
- la croissance excessive des charges à hauteur de 6% par an ces trois dernières années,
- l'urgence et les projets nécessaires de réorganisation de l'Etat,

invite le Conseil d'Etat

- à présenter à ce Grand Conseil un projet de modification de toutes les lois accordant des subventions, en les plafonnant pour les années 2004 et 2005 au niveau de l'année 2002, sous réserve de situations d'extrême urgence touchant la survie d'institutions charitables,
- à plafonner les subventions à des établissements publics à 101% du montant budgétisé en 2003,

- à geler les effectifs 2004 au niveau de 2003,
- à geler l'aide directe pour la solidarité internationale (qui a quintuplé en 5 ans) au niveau de 2003,
- à créer une task force « antigaspi » permanente, qui aura pour but de mesurer l'impact et « l'outcome » de l'activité de l'Etat et de proposer au Conseil d'Etat des mesures de réorganisation,
- à introduire sans délai une comptabilité analytique au niveau des exigences que requiert une gestion performante et transparente des deniers publics

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le budget 2004 présenté par le Conseil d'Etat fait apparaître un déficit abyssal de 554 millions de francs pour les dépenses courantes et une insuffisance de financement consolidée de l'089,6 millions de francs. La dette monétaire s'accroît de telle sorte que Genève tout comme la Confédération ne sera plus considérée par nos créanciers comme un débiteur sain, ce d'autant plus que le budget qui nous a été présenté ne mentionne pas les déficits techniques des différentes caisses de pension qui bénéficient de la garantie de l'Etat, déficit évalué à plus de 3 milliards de francs¹, ainsi que l'endettement prévisible avec l'engagement monétaire prévisible de plus de deux milliards de francs lié aux opérations de la fondation de revalorisation de actifs de la banque cantonale

Dans le même temps, des milliers de familles genevoises verront leur pouvoir d'achat être amputé de 1% environ en raison de la seule augmentation déguisée des primes d'assurance maladie liée à la modification de l'impact financier des franchises décidée par le Conseil fédéral dans le cadre de la révision de la LMAL. En outre, la hausse prévue de la TVA et d'autres taxes nous rappelle que la pression fiscale n'est pas prête de diminuer.

Il est curieux de constater que le canton de Genève, le plus europhile de Suisse, tout comme la Confédération, ne serait pas en mesure de respecter les critères de « Maastricht » plafonnant à 3% maximum le déficit budgétaire autorisé. Genève et la Suisse seraient les plus mauvais élèves européens, loin derrière l'Allemagne et la France. Ils auraient bien été obligés de revoir leur copie et auraient été considérés comme des partenaires peu fiables.

En effet, contrairement aux Conseils d'Etat de Berne, de Zürich et de Lucerne qui ont proposé de très nombreuses mesures d'économie, le Conseil d'Etat est resté étonnamment passif et n'a proposé aucune mesure concrète à ce parlement. Il s'est contenté d'infléchir très légèrement la hausse des dépenses de fonctionnement à 5.5%, ce qui est manifestement insuffisant.

¹ Source : revue « Affaires publiques »

Le Conseil d'Etat n'a pas engagé non plus, au sein de son administration, une large réflexion impliquant tous les organes de l'Etat, visant à réorganiser son fonctionnement. Nous pensons aux doublons entre la ville et l'Etat de Genève, ou à certaines tâches confiées à l'Etat qui pourraient être exécutées à moindre frais sous le contrôle de l'Etat par des particuliers ou des entreprises privées. Pour l'anecdote nous pouvons nous poser la question s'il est indispensable d'engager des gardes de l'environnement pour effectuer des opérations de braconnage avec moyens d'appareils de vision nocturne, alors que des battues ciblées planifiées et conduites par un fonctionnaire auraient au moins des effets aussi probants. De même, la surveillance de notre Grand Conseil aurait pu être confiée à des collaborateurs de la PSI, dont la rémunération est bien inférieure à celle d'un gendarme.

Plus sérieusement, le Conseil fédéral, confronté aux mêmes difficultés, ne s'est pas contenté d'un transfert de charges sur les cantons pour réduire son déficit budgétaire. Il a également initié au sein de l'administration fédérale des mesures visant à réduire de 5% les dépenses de fonctionnement tout en assurant les mêmes prestations (principe de la tondeuse à gazon). La transposition de ces mesures d'économie est l'affaire des cadres supérieurs de l'administration fédérale. Elle se déroulera du 01.01.04 au 31.12.05. Il est vrai que la loi fédérale sur le personnel de la Confédération (LPers) adoptée par le peuple en votation populaire permet au Conseil Fédéral de réagir plus rapidement.

C'est également ce qu'a réalisé le gouvernement social démocrate de G. Schröder, qui tout en favorisant le trafic ferroviaire, en investissant trois fois plus que la France dans ce domaine, réduira à terme les effectifs de la branche de 25%.

Lors du débat de préconsultation sur le projet de budget 2004, le Conseil d'Etat nous a déclaré qu'il ne souhaitait pas s'investir dans ce type d'exercice en arguant que la préparation d'un budget était le résultat d'une large réflexion.

Nous avons surtout le sentiment qu'il n'est pas dans la culture de l'administration cantonale genevoise de se remettre en question, ni d'imaginer qu'il est parfois possible de fournir autant ou plus de prestations avec moins de ressources. Jamais les gains de productivité induits par les investissements colossaux consentis dans le domaine informatique ne se sont par exemple traduits par des suppressions de places affectées à des tâches administratives.

D'autres cantons ont démontré que cet exercice de style et de fond était d'une part nécessaire et qu'il pouvait être salutaire pour l'Etat et la société d'autre part. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que le CONSEIL D'ETAT crée une véritable task force en la matière. La réorganisation de l'Etat et l'évaluation de son impact et de son « outcome » sont des tâches permanentes. Elles visent à connaître la vérité des coûts, mais exigent une cohérence entre la politique et la population.

Ce travail de fond a été réalisé dans des pays comme la Hollande et la Nouvelle-Zélande, deux pays, qui, à un moment de leur histoire, se sont retrouvés au bord de l'asphyxie et dans l'impossibilité de financer leur Etat social. La Hollande est probablement le pays qui est allé le plus loin dans cette démarche citoyenne en présentant à sa population le coût de chaque service, y compris les coûts liés aux charges d'investissement, aux bâtiments et à l'entretien. Je pourrais citer l'exemple de notre bibliothèque nationale, dont le coût théorique présenté au budget se monte à environ 13 millions, alors que le coût réel est de 40 millions.

La Confédération a rencontré le même problème avec le quart de rente pour les retraités domiciliés à l'étranger. Par manque de comptabilité analytique, la Confédération a estimé le coût de cette mesure à 11 millions de francs, alors qu'en réalité elle atteindra un montant compris dans une fourchette variant entre 100 et 1'000 millions de francs.

A Genève ce débat a jusqu'à ce jour été occulté. Il est vrai que les pays latins ont une culture réfractaire aux changements, de telle sorte que nos structures sont manifestement trop figées. L'Etat doit fixer les priorités. Le payeur doit décider. Le Parlement doit pouvoir juger de l'impact de l'action réelle de l'Etat sur la base d'une comptabilité analytique. C'est un chantier auquel l'Etat doit s'atteler de toute urgence.

Aussi ce parlement en est-il réduit à inviter le Conseil d'Etat à se faire violence et de proposer des mesures de rigueur budgétaires touchant prioritairement les subventions dont certaines ont progressé de plus de 20% en un an, et dans une moindre mesure les subventions à des établissements publics en plafonnant l'augmentation des dépenses à celle du coût de la vie.

Il devra présenter des modifications de lois pour toutes les hausses de subventions reprises au budget 2004.

Les économies induites par la mise en œuvre des invites qui vous sont proposées sont évaluées à plus de 100 millions de francs.